



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Alimentation,

Pôle inspection aux frontières et santé végétale

Stratégie Ecophyto 2030

Plan d'action régional de La Réunion

écophyto

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Écophyto est une
politique publique du



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

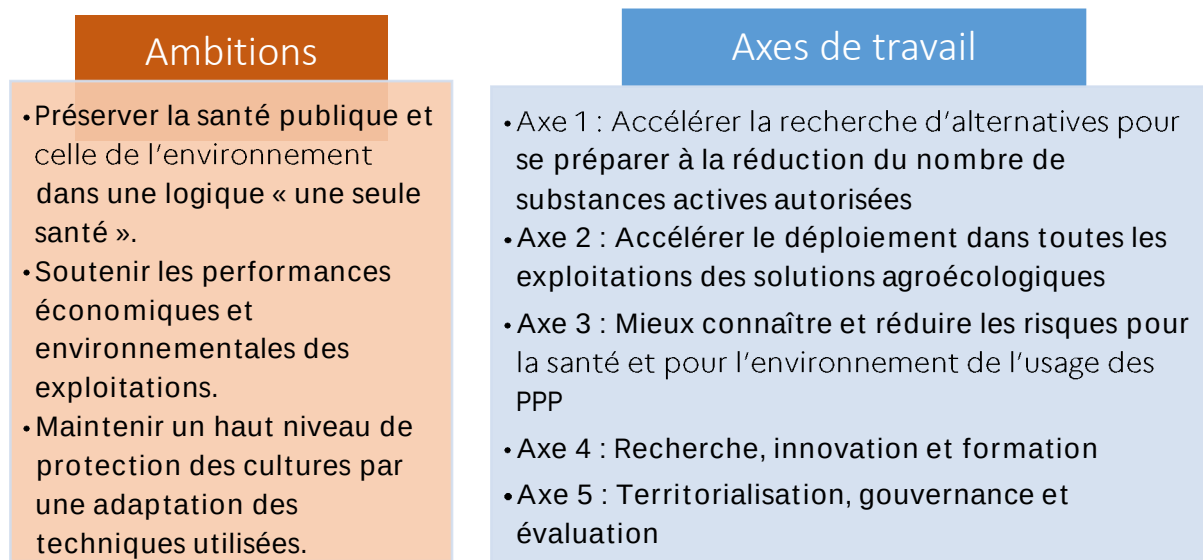
SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE CE DOCUMENT	3
2.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	3
3.	METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION.....	6
4.	PLAN D'ACTION REGIONAL	7
5.	LES PROGRAMMES DU TERRITOIRE REUNIONNAIS RATTACHES AUX AXES 1 A 4 DE LA STRATEGIE NATIONALE ECOPHYTO	14
6.	CONCLUSION	16
	ANNEXE.....	17
A.	LES FICHES « ACTION »	17

1. Contexte et objectifs de ce document

La Stratégie Écophyto 2030 vise à engager durablement l'agriculture française dans la réduction de l'usage, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques. Cette ambition s'inscrit dans une approche globale conciliant performance économique, performance environnementale et santé publique.

Pour atteindre cet objectif de réduction de 50 % de la consommation de PPP à l'horizon 2030 par rapport à la moyenne triennale 2011-2013, Ecophyto 2030 s'appuie sur une triple ambition et cinq axes de travail.



La territorialisation, axe de la stratégie Ecophyto 2030, repose sur un diagnostic permettant de prioriser des zones particulièrement sensibles.

2. Le diagnostic territorial de La Réunion

Dès 2024, La Réunion, avec trois autres régions françaises s'est portée volontaire pour procéder à un diagnostic territorial permettant d'identifier des territoires prioritaires pour l'action au vu des quantités de PPP utilisées, des potentiels de réduction, de la mobilisation des acteurs ainsi que les enjeux sanitaires et environnementaux sur ses territoires. Ce diagnostic constitue un prérequis au plan d'action qui examinera les alternatives, difficultés, verrous et leviers sur lesquels la planification peut s'appuyer ; définir les bonnes échelles (bassins versants par exemple au sens du SDAGE) des objectifs spécifiques, précis, chiffrés et mesurables, et privilégier des moyens et actions adaptés ; s'appuyer sur les acteurs pertinents du territoire, pour engager et accompagner les changements ; évaluer les résultats à l'échelle territoriale, en associant les acteurs concernés.

La méthodologie d'élaboration du diagnostic

La méthodologie mise en œuvre sur le territoire réunionnais pour la construction du diagnostic a reposé sur une stratégie de co-construction avec les parties prenantes. Ce choix a conduit à une organisation en 3 grandes étapes, afin de présenter le diagnostic partagé au

CROPSAV, le 13 novembre 2025, à savoir la phase de collecte de données, celle des échanges et la période d'analyse des informations recueillies.



Il est important de souligner que le diagnostic repose uniquement sur des données consolidées concernant les enjeux de santé et de préservation de l'environnement. Aussi, le choix des territoires retenus tient compte de ce contexte spécifique à La Réunion.

Choix des territoires

Il ressort que l'usage des pesticides reste globalement élevé à La Réunion, en particulier dans certaines filières agricoles. Toutefois, la qualité et l'accessibilité des données ne permettent pas aujourd'hui d'identifier clairement des zones territoriales majoritairement consommatrices de PPP. Les données disponibles demeurent fragmentées et hétérogènes, ce qui limite leur exploitation à des échelles fines.

Concernant la protection de la ressource en eau, les efforts engagés ont conduit à une amélioration progressive de la sécurisation des captages. Néanmoins, les dispositifs de surveillance indiquent une augmentation des détections de molécules dans les eaux brutes. De plus, l'ensemble des types de masses d'eau est désormais concerné : eaux de surface, souterraines, de transition et littorales.

Sur le plan sanitaire, les données disponibles confirment que les principales voies d'exposition des populations aux pesticides restent les résidus dans l'alimentation, suivie par l'eau de consommation.

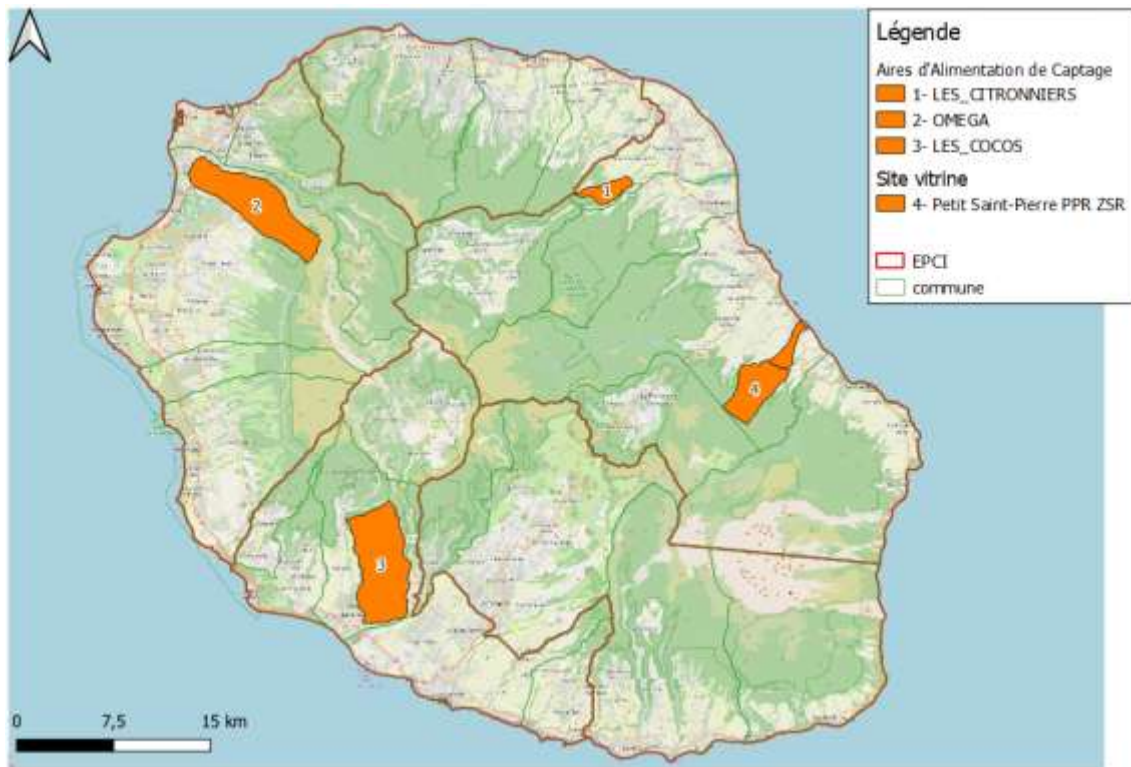
Enfin, en matière d'accompagnement des pratiques agricoles, l'ARS a formulé des recommandations pour réduire les risques liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques, en particulier autour des aires de captage et dans les zones sensibles.

À l'issue des phases d'entretiens et d'analyse, les parties prenantes ont été mobilisées pour évaluer collectivement les 12 territoires retenus lors d'un atelier collaboratif. En effet, en raison du contexte territorial spécifique de La Réunion, marqué par l'absence de données « PPP » et « air » territorialisées, par la rareté de données « santé » exploitables et par une pression forte des pesticides sur les masses d'eau et les aires d'alimentation de captages, la DAAF a opté pour une approche systémique des enjeux liés à la qualité de l'eau, de vulnérabilité des ressources et d'exposition des populations et de la biodiversité.

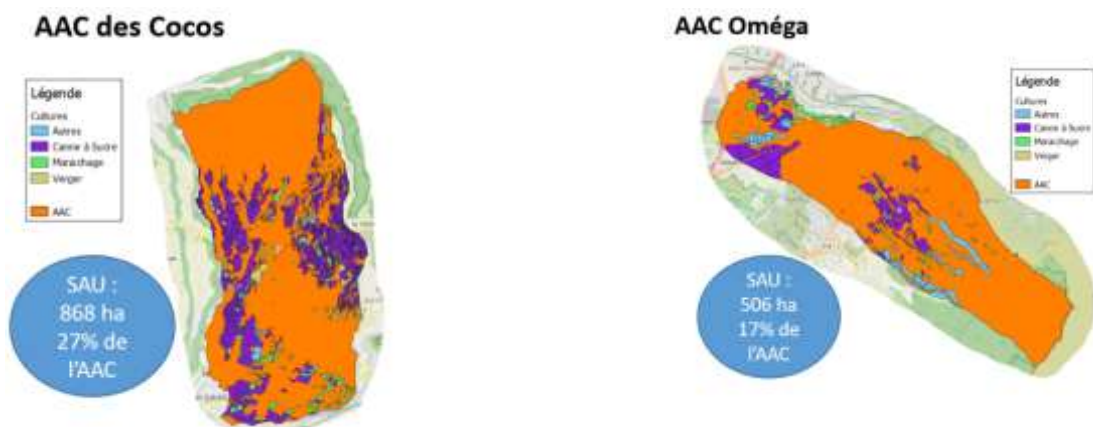
Une consultation des parties prenantes

Cette consultation a conduit à retenir 4 territoires à enjeux pour construire et déployer un plan d'actions territorial.

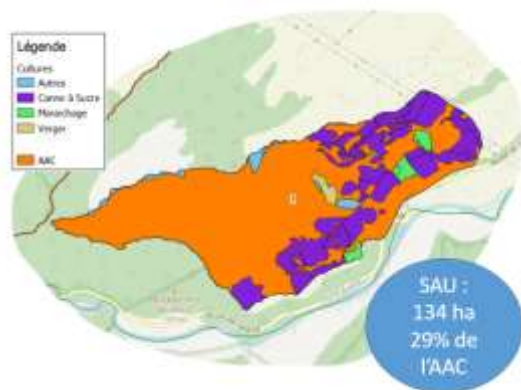
Cartographie des 4 territoires retenus



Descriptif des 4 territoires retenus



AAC des Citronniers



Forage du Petit Saint-Pierre



Le diagnostic final, disponible sur le site internet de la DAAF ([article dédié](#)) a été présenté aux membres du CROPSAV le 13 novembre 2025 et le préfet a ensuite validé ce diagnostic en décembre 2025. Cette étape a marqué le lancement des travaux de co-construction du plan d'actions début 2026. Ces travaux ont mobilisé les parties prenantes pour définir des actions à mettre en œuvre intégrant des objectifs précis, limités, chiffrés.

3. Méthodologie d'élaboration du plan d'action

Le plan d'action a été élaboré selon la même méthodologie que celle utilisée pour le diagnostic territorial. Dès le début de l'année 2026, un travail collaboratif a été réalisé en associant les parties prenantes à travers des ateliers, des groupes de travail et des entretiens. Cette démarche s'est appuyée sur les échanges initiés lors de la phase diagnostique, réalisée à l'été 2025, qui avaient dégagé les freins, les difficultés et des pistes d'action.

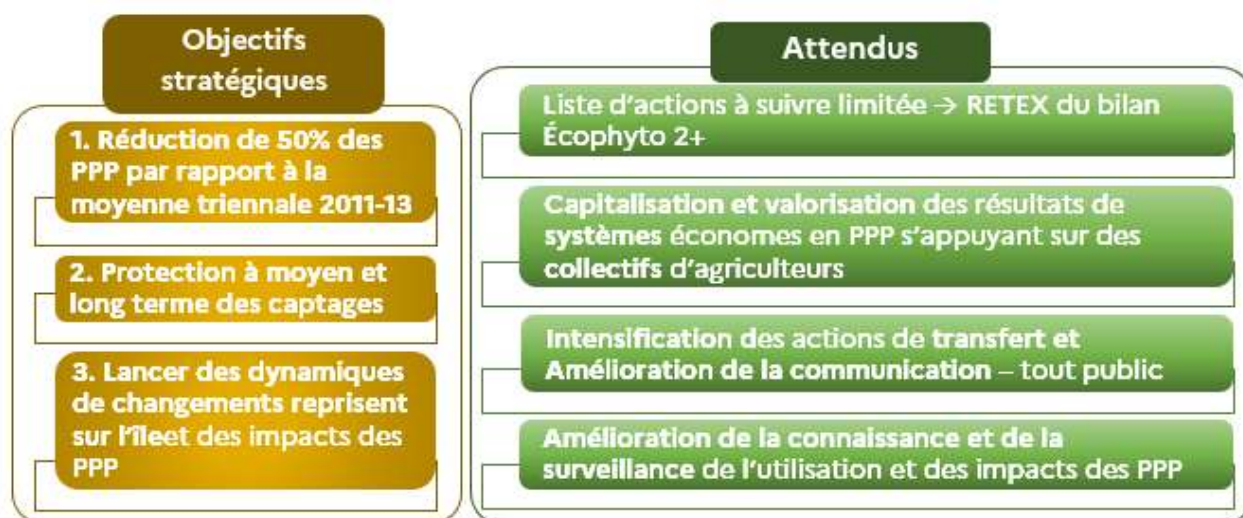
Ainsi, l'élaboration partagée du plan d'action régional s'appuie sur :



Ce choix a conduit à une organisation très cadencée sur 6 mois pour aboutir à la présentation du plan au CROPSAV le 1^{er} septembre dernier.



Lors de l'atelier de facilitation du 17 mars 2026, près de 50 participants se sont réunis pour définir ensemble les objectifs stratégiques du plan territorialisé, ainsi que ses attendus concrets.



Les acteurs ont été incités à proposer des actions, en tenant compte des freins identifiés lors du diagnostic (2^e semestre 2025). Ces propositions ont ensuite été structurées par thèmes pour en faciliter la priorisation. Cette organisation permet d'intégrer :

- des critères d'évaluation (avec indicateurs mesurables) pour en assurer le suivi,
- une différenciation par échelle : actions locales vs. régionales.

Douze actions prioritaires ont émergé du premier atelier dédié aux 4 territoires à enjeux (détaillés en partie 2). Ces propositions ont été partagées, puis affinées pour en évaluer la pertinence et confirmer leur faisabilité au regard des objectifs Ecophyto 2030.

Des mesures transversales ont parallèlement été conçues pour une application insulaire, conciliant cohérence globale et adaptation locale.

Ces travaux collaboratifs ont abouti, lors de la réunion du 30 juin, à la présentation d'un plan régional articulé autour de deux axes complémentaires.

4. Plan d'action régional

L'approche à double échelle (territoriale et globale) défendue permet de :

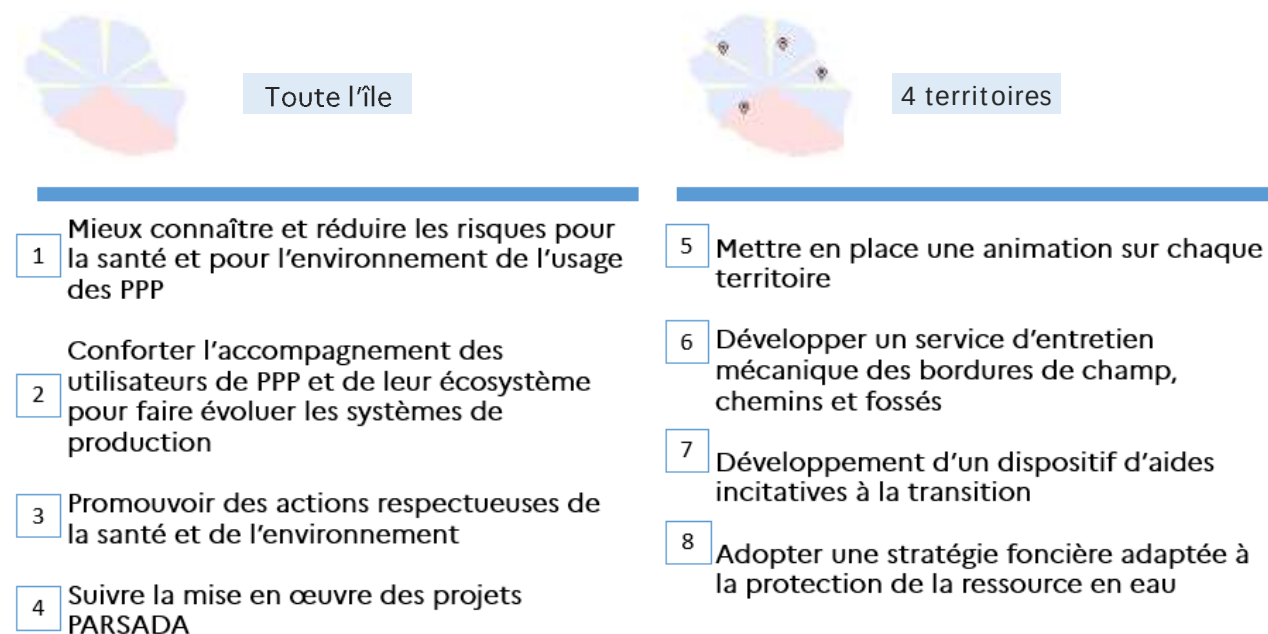
- Cibler les efforts sur les zones où les enjeux sont les plus marqués (ex : protection des captages),

- Garantir une cohérence d'ensemble, grâce à des actions transversales (ex : dispositifs d'accompagnement technique pour faire évoluer les systèmes de production),

Ainsi, pour garantir une approche équilibrée et inclusive, le plan d'actions s'articule autour de deux volets :

Un volet régional : Il regroupe des actions transversales déployées sur l'ensemble du département. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des efforts engagés depuis 2010 pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à La Réunion.

Un volet territorial : Il détaille des actions ciblées pour les quatre territoires prioritaires, caractérisés par des enjeux forts en matière d'impacts sanitaires et environnementaux. L'objectif est de faire de ces territoires des territoires modèles, inspirants pour l'ensemble des acteurs de l'île, afin d'accélérer la transition vers des systèmes agricoles moins dépendants aux produits phytosanitaires. Pour rappel, ces quatre territoires sont les aires d'alimentation de captage des cocos à St Louis, d'Oméga à St Paul, des citronniers à St André et le forage du petit St Pierre à St Benoît.



Les objectifs de chacune de ces 8 actions sont détaillés ci-après et intégrés dans les fiches « action » annexées au présent plan (annexe A).

1 Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des PPP

Cette action pilotée par l'Etat avec en chef de fil la DAAF vise à :

- Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des PPP ;
- Identifier les zones à enjeux pour cibler les actions de prévention, de sensibilisation et de changement des pratiques phytosanitaires par la spatialisation des données.

Afin d'optimiser la gestion des produits phytopharmaceutiques (PPP) et d'en réduire les impacts sanitaires et environnementaux, il est essentiel d'agir sur plusieurs leviers. D'une

part, les distributeurs doivent être incités à remonter les données d'achat (registres) vers la BNVD spatialisée, permettant une analyse fine des usages par territoire. Parallèlement, un suivi renforcé des pollutions et une évaluation de l'exposition des populations (eaux, air, sols, denrées) s'imposent pour cibler les actions prioritaires. La sensibilisation des travailleurs agricoles, notamment sur le port des EPI, reste cruciale pour limiter les risques professionnels. En complément, le déploiement de méthodes alternatives (lutte biologique, techniques culturales, etc.) permettra de réduire la dépendance aux PPP. Enfin, le maintien des dispositifs de protection des riverains, comme les chartes régionales, doit être garanti pour préserver les populations voisines des zones traitées

2 Conforter l'accompagnement des utilisateurs de PPP et de leur écosystème pour faire évoluer les systèmes de production

Pour accompagner les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques (PPP) et leur écosystème vers une transition durable des systèmes de production, l'approche globale et collaborative déployée par la chambre d'agriculture, pilote de l'action, consiste à :

- Identifier les pratiques phytosanitaires économes en PPP, les capitaliser et les diffuser ;
- Recenser les dispositifs d'aides financières pour le déploiement dans toutes les exploitations et/ou pour le conseil phytosanitaire ;
- Contribuer au développement de l'offre de formation en agroécologie et sur l'utilisation des PPP et mobiliser l'enseignement agricole ;
- Relancer l'animation de groupes d'agriculteurs de type réseau DEPHY et poursuivre l'animation de collectifs existants

Pour mener ces actions, il convient de mieux caractériser les usages des produits phytopharmaceutiques (PPP) via des enquêtes sur les pratiques culturales, l'exploitation des données de la BNVD spatialisée ou d'outils comme Agri-stamp. En parallèle, les outils d'accompagnement des utilisateurs (agroéquipements performants, outil d'aide à la décision, certificats d'économie de PPP, solutions de biocontrôle, etc.) doivent être renforcés et réorientés pour répondre aux besoins du terrain. Un soutien ciblé doit être apporté aux filières à bas niveau d'intrants, notamment l'agriculture biologique (AB), pour accélérer leur développement et leur compétitivité.

La diffusion d'informations objectives sur les risques de propagation des maladies et ravageurs, ainsi que sur les stratégies de réduction des traitements, est à poursuivre via les outils comme le Bulletin de Santé du Végétal (BSV), afin d'éclairer les prises de décision à l'échelle de l'exploitation. Cette dynamique s'inscrit dans une responsabilisation de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la consommation, en accompagnant les acteurs dans la gestion des risques liés au changement de pratiques (ex. : perte de rendement temporaire) et en valorisant des signes de qualité reflétant ces engagements. Pour assurer une mise en œuvre efficace, un plan régional de transfert sera élaboré et déployé, incluant des actions spécifiques dédiées aux CUMA pour faciliter l'accès mutualisé à l'agroéquipement et ainsi démocratiser les solutions alternatives.

Cette démarche vise à créer un environnement propice à l'évolution des pratiques, en s'appuyant sur l'intelligence collective et les leviers concrets disponibles.

3 Promotion des actions respectueuse de la santé et de l'environnement

Pour accélérer la transition vers des pratiques agricoles durables à La Réunion, une **stratégie régionale de communication** est pilotée par la chambre d'agriculture en concertation avec **la DAAF**, afin d'assurer une cohérence et une efficacité maximales. Cette démarche s'articule de :

- La réalisation et/ou la contribution à des actions de communication et la diffusion de contenus majeurs sur la déclinaison du plan Écophyto à La Réunion ;
- Amélioration de l'information sur les données liées à l'usage des PPP, les pressions sur les milieux et les différents labels vis-à-vis des PPP ;
- L'élargissement du périmètre du plan Écophyto dans une approche systémique amont-aval, visant à considérer la question phytosanitaire à l'échelle du système alimentaire.

Pour assurer une valorisation efficace des avancées régionales en matière de réduction des produits phytopharmaceutiques (PPP), une stratégie de transfert et de communication des résultats sera mise en œuvre. Il s'agira tout d'abord de capitaliser et diffuser les **résultats concrets** obtenus dans le cadre du plan Écophyto et des dispositifs associés, en mettant en lumière les progrès réalisés en termes de réduction des usages, des risques et des impacts des PPP. Afin de rendre ces données accessibles et exploitables, des synthèses chiffrées seront élaborées, puis partagées auprès des conseillers agricoles et des réseaux locaux (chambres d'agriculture, coopératives, groupes DEPHY, etc.) pour faciliter leur appropriation sur le terrain.

Une campagne de communication régionale sera organisée pour promouvoir les retours d'expérience des collectifs engagés, en s'appuyant sur des événements existants portés par les partenaires, tels qu'Agrofest'îles, afin de toucher un public large et diversifié. Enfin, les **bilans des 4 plans d'action territoriaux Écophyto** seront spécifiquement mis en avant dans le rapport global du plan Écophyto à La Réunion, afin d'illustrer la dynamique territoriale et d'inspirer de nouvelles initiatives. Cette démarche visera à fédérer les **acteurs**, renforcer la transparence et accélérer l'adoption de pratiques durables à l'échelle de l'île

4 Suivi de la mise en œuvre des projets PARSADA

Cette action a pour objectif de suivre la mise en œuvre des projets PARSADA (Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures) conduisant des techniques et/ou des systèmes réfléchis dans le cadre d'une stratégie de réduction de l'usage des PPP, qui n'exclue pas, à priori, l'utilisation de **levier chimique**, sous réserve de la non dépendance à des substances actives susceptibles d'être retirées et à condition d'être combinés à l'utilisation d'autres leviers non chimiques et à la mise en œuvre systématique de mesures de prophylaxie.

Une approche proactive est à déployer pour anticiper les défis phytosanitaires et accélérer la transition vers des alternatives aux produits phytopharmaceutiques (PPP). Dans le cadre de ce plan, une étape essentielle consiste à recenser les impasses techniques actuelles et émergentes en matière de protection des cultures, afin d'identifier les priorités de recherche et d'innovation. En parallèle, les projets de recherche et développement sont à poursuivre pour continuer à élargir la liste des solutions alternatives ou complémentaires aux PPP, en s'appuyant sur des méthodes éprouvées (biocontrôle, résistance variétale, techniques culturales innovantes, etc.).

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les orientations du Plan Stratégique National (PSN 2023-2027) et les actions inter-DROM, afin de mutualiser les efforts et de garantir une approche coordonnée à l'échelle des territoires ultramarins. Enfin, les agriculteurs doivent être étroitement associés à ces projets, via des démonstrations en conditions réelles, des retours d'expérience et des formations, pour favoriser l'appropriation des nouvelles techniques et préparer le secteur à d'éventuels retraits de substances actives. L'objectif est de construire des solutions durables, adaptées aux spécificités locales, tout en assurant la résilience économique et environnementale des exploitations.

Les 4 actions suivantes seront à adapter au contexte de chaque territoire à enjeux retenu et pourront être complétées par d'autres actions qui émergeraient tout au long de la mise en œuvre du présent plan.

Pour rappel, les 4 territoires sont les aires d'alimentation de captage des cocos à St Louis, d'Oméga à St Paul, des citronniers à St André et le forage du petit St Pierre à St Benoît. Trois des captages sont gérés par un établissement public de coopération intercommunale (CIVIS, CIREST, TO) car ils contribuent à l'alimentation de la population en eau potable. Celui du Petit Saint-Pierre (Saint-Benoît) est administré par le Conseil départemental. Compte tenu du temps de résidence de l'eau plutôt très court (5 ans), l'engagement d'un plan d'action sur ce territoire est important pour l'acquisition de connaissances et de références, puis surtout pour encourager le déploiement des actions en faveur de la réduction des PPP plus largement sur le territoire réunionnais. Pour le captage « Les Coco », la plan d'action associe également des mesures à mettre en œuvre pour limiter ou réduire les pollutions de l'eau dues aux nitrates. Enfin, concernant le captage « Les Citronniers », une étude sur les pratiques agricoles à l'instar de celle menée par un bureau d'étude pour l'office de l'eau sur six aires d'alimentation de captage dont celle d'Omega à St Paul.

5 Mise en place d'une animation territoriale

Les objectifs sont de mettre en place une animation de terrain dynamique, ciblée et durable, en recrutant un animateur de type ingénieur agronome ou technicien agricole pour encourager puis pérenniser les changements de pratiques agricoles

Il est important de bien définir la fiche de poste de l'animateur puis sa feuille de route annuelle pour la mise en place du plan d'action territorialisé efficient. Compte tenu des difficultés relevées par certaines EPCI en matière de compétences agricoles, notamment pour animer l'accompagnement des agriculteurs exploitant sur ces territoires et sensibiliser les acteurs locaux, il peut être encourager l'appui de structures compétente en transition agro-écologique, telle que la Chambre d'agriculture de La Réunion.

6

Développer un service d'entretien mécanique des bordures de champ, chemins et fossés pour les 4 territoires à enjeux

Cette mesure vise à gérer durablement l'enherbement sur les zones non agricoles (accotements, fossés, friches) et les abords des parcelles, en mutualisant les moyens des services communaux, départementaux et des agriculteurs. Une coordination renforcée entre les collectivités et les professionnels agricoles est essentielle pour une gestion efficace et homogène du territoire, contribuant ainsi à la transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé, tout en intégrant la problématique de lutte contre les adventices impactant la productivité des exploitations agricoles.

La création d'un collectif d'agriculteurs motivés constituera un levier clé. La coordination entre ce collectif d'agriculteurs, les services communaux, départementaux sera assurée par l'animateur de territoire afin de maximiser l'efficacité des interventions, tout en réduisant les coûts et les impacts environnementaux, pour une gestion durable des espaces agricoles et non agricoles.

Enfin, les deux dernières actions à engager sont, à ce stade de déploiement du plan d'action, plus prospectives qu'opérationnelles.

7

Développement d'un dispositif d'aides incitatives à la transition pour les 4 territoires ciblés

Pour accélérer la transition des exploitations agricoles vers des pratiques réduisant l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), cette action vise à structurer un dispositif d'aides financières incitatives, à la fois adapté aux réalités territoriales et cohérent avec les objectifs de réduction des intrants. Son pilotage est assuré par le DAAF avec la mobilisation des membres du comité financeurs.

Dans un premier temps, un recensement exhaustif des dispositifs d'aides est à réaliser (MAEC de la PAC 2028-2033, Paiements pour Services Environnementaux – PSE, FEADER, etc.), accompagné d'une évaluation de leur pertinence et efficacité.

Fort de ce diagnostic, une « boîte à outils » des aides financières sera conçue, spécifiquement adaptée aux besoins locaux et aux enjeux de réduction des PPP. Ce référentiel clarifiera les critères d'éligibilité, les modalités d'accès et les complémentarités possibles entre les différents dispositifs, afin de faciliter leur appropriation par les agriculteurs.

Ce dispositif devra être expérimenté sur les 4 territoires prioritaires, une échelle pertinente pour tester sa mise en œuvre, évaluer son efficacité et ajuster les mécanismes en fonction des retours terrain. Cette approche permettra d’optimiser l’articulation entre les aides et d’inciter concrètement les exploitations à engager leur transition vers des systèmes de production plus durables, tout en sécurisant leur viabilité économique.

8

Développer une stratégie foncière adaptée à la protection de la ressource en eau

Cette action prospective, dont le pilote est la DAAF notamment son service territoire, environnement et forêt, est en phase de construction. Les objectifs sont de faire connaître et former le(s) territoire(s) aux outils fonciers adaptés à la protection de la ressource en eau ET d’accompagner les collectivités dans le déploiement d’une stratégie performante et adaptée aux enjeux de leur territoire.

Pour développer une stratégie financière et foncière adaptée à la protection de la ressource en eau, plusieurs actions clés doivent être mises en œuvre. Un cycle de formation en plusieurs étapes est à construire pour renforcer les compétences des acteurs locaux (élus, techniciens, agriculteurs, propriétaires) sur les enjeux fonciers et les outils disponibles pour préserver les milieux aquatiques. Des temps d’échange et de co-construction seront à organiser sur chaque territoire afin de mobiliser collectivités, propriétaires et exploitants autour d’une stratégie foncière partagée, alignée sur les objectifs de protection de l’eau.

Une réflexion approfondie est à mener pour optimiser le suivi des dynamiques foncières, notamment via des outils comme Vigifoncier, afin d’anticiper les mutations (parcellaire, changements d’usage) et d’agir de manière proactive.

Enfin, un accompagnement personnalisé est à construire pour une meilleure valorisation des productions (labels, circuits courts, reconnaissance des pratiques vertueuses) et la sécurisation de la viabilité économique des exploitations engagées pour une préservation durable de la ressource en eau.

En conclusion, le suivi annuel du plan Écophyto 2030 permettra une évaluation dynamique de sa mise en œuvre, avec des ajustements ciblés – à l’échelle régionale ou territoriale – pour maximiser l’efficacité des actions. Cette approche répétée vise à corriger les écarts, capitaliser sur les succès et anticiper les besoins émergents, en s’appuyant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Outre ce plan, il a été rappelé les programmes contribuant également à la réduction des usages de produits phytosanitaires actuellement déployés sur le territoire. Ces programmes sont rattachés à l’un des 4 premiers axes de la stratégie nationale Ecophyto 2030. A noter que le comité des financeurs réunit en septembre 2025 a conclu la possibilité d’améliorer la mobilisation de dispositifs financiers existants pour accompagner la mise en œuvre du plan que ce soit dans le cadre du FEADER avec des mesures de soutien à l’innovation, à l’expérimentation et au conseil dans le secteur agricole.

5. Les programmes du territoire réunionnais rattachés aux axes 1 à 4 de la stratégie nationale Ecophyto



Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées

Le Programme d'expérimentation pour les usages mineurs ainsi que les projets PARSADA menés à La Réunion s'inscrivent pleinement dans l'axe 1 du plan Écophyto, qui vise à accélérer la recherche d'alternatives pour anticiper la réduction des substances actives autorisées, en testant et en déployant des solutions adaptées aux cultures locales et aux enjeux spécifiques de l'île.

De plus, cet axe intègre les spécificités des territoires ultramarins, en s'appuyant notamment sur les orientations du Plan régional de souveraineté alimentaire (PRSA) et des États généraux de la canne, notamment via ces leviers suivants :

- Renforcer et adapter le cadre européen d'évaluation aux réalités tropicales (climat, pressions parasitaires, cultures stratégiques comme la canne à sucre) ;
- Promouvoir des mesures miroirs afin de supprimer les distorsions de concurrence avec les productions extra-européennes, tout en préservant la compétitivité des filières locales



Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agro écologiques

Pour accélérer la transition vers des systèmes de production moins dépendants aux produits phytopharmaceutiques (PPP), une stratégie globale et coordonnée est déployée autour de plusieurs leviers complémentaires. D'abord, les outils d'accompagnement des utilisateurs de PPP et de leur écosystème sont renforcés et réorientés, avec une offre intégrée combinant conseil stratégique et spécifique (via les certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques « CEPP »), les actions des réseaux d'innovation et de transfert agricole pour les territoires ultra-marins (RITA), de démonstration, expérimentation et production de références de fermes innovantes (DEPHY et DEPHY Expé) et de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Ces dispositifs, adaptés aux enjeux locaux incluent également le déploiement d'agroéquipements performants et d'outils d'aide à la décision (OAD) pour proposer aux agriculteurs des solutions techniques et économiques viables.

En parallèle, il est programmé une révision à mi-parcours du Plan Stratégique National (PSN) de la PAC, soit en 2027, pour améliorer sa cohérence avec la planification écologique, notamment à travers un bilan des MAEC et du déploiement de la mesure pour le développement des infrastructures agroécologiques (IAE). Il est également visé une

optimisation du soutien ciblé pour les filières à bas niveaux d'intrants, dont l'agriculture biologiques avec la déclinaison régionale du Plan Ambition Bio 2027.

Enfin, pour éclairer les décisions des agriculteurs réunionnais, les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) sont maintenus avec un suivi quantitatif du nombre de filières couvertes, de BSV publiés et d'actions de communication menées contribuant directement ou non à la réduction des PPP.

Enfin, une responsabilisation de l'ensemble de la chaîne de valeur – de la production à la consommation – est encouragée, via la promotion de labels et d'Itinéraires Techniques Culturels (ITK) économes en PPP et une articulation à assurer avec d'autres plans comme le PRSA.



Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques

À La Réunion, où les enjeux de protection de la santé, de la biodiversité et des ressources en eau sont particulièrement critiques en raison des spécificités tropicales en milieu insulaire, plusieurs actions clés sont déployées pour réduire les risques liés aux produits phytopharmaceutiques (PPP).

L'agence régional de la santé ainsi que l'AMEXA mènent des campagnes de sensibilisation des travailleurs agricoles, notamment sur le port systématique des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et les bonnes pratiques d'application, adaptées aux conditions climatiques locales (chaleur, humidité) et aux cultures.

Concernant la biodiversité réunionnaise, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) animé par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, a pour objectif de protéger les bassins versants et sécuriser l'approvisionnement en eau potable, notamment par la réduction des transferts de polluants y compris agricole. Ainsi, des mesures agroécologiques (couvert végétal, rotation des cultures) y sont promues pour limiter la dépendance aux PPP tout en préservant les écosystèmes uniques de l'île.

Enfin, la gestion des risques liés aux usages non agricoles est abordée via le plan JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures), avec une animation territoriale adaptée pour encourager les pratiques "zéro pesticide" dans les jardins, parcs et espaces publics. Cette déclinaison locale, en phase avec les orientations nationales, permet d'impliquer l'ensemble des acteurs (agriculteurs, collectivités, particuliers, entreprises) et de promouvoir des alternatives (paillage, lutte biologique, outils mécaniques) adaptées au climat réunionnais. Le *Guide pratique « Méthodes alternatives à la lutte chimique dans la gestion de l'enherbement des espaces publics à La Réunion »* réalisé par le lycée agricole de St Paul et ses partenaires en est un exemple concret.



À la suite des plans « Enseigner à produire autrement » (EPA) 1 et 2, l'enseignement agricole engage une nouvelle étape avec le lancement du plan EPA3. Cette nouvelle feuille de route vise à renforcer la mobilisation des établissements pour accompagner les transitions agricoles, alimentaires et environnementales, en associant apprenants, équipes pédagogiques, établissements, partenaires professionnels et territoires.

EPA3 s'appuiera sur les enseignements tirés du précédent plan et renforcera le rôle des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme lieux d'apprentissage, d'expérimentation, de démonstration et de diffusion des bonnes pratiques. Les structures réunionnaises déjà pleinement engagées dans cette politique publique vont poursuivre leur dynamique observée au travers des différents projets qu'elles animent pour développer des synergies entre les acteurs et accélérer le transfert et l'appropriation des innovations.

6. Conclusion

La validation de ce plan d'action régional Écophyto 2030, par M. Le Préfet de La Réunion, acte l'engagement des acteurs agricoles dans une transition agroécologique ambitieuse, adaptée aux enjeux uniques du territoire.

Ce plan, fruit d'une co-construction entre l'État, les collectivités, les partenaires du monde agricole, s'inscrit dans une dynamique plus large, en synergie avec les États généraux de la canne, le PRSA, et les programmes nationaux (EPA3, JEVI, etc). Il répond aux défis spécifiques de La Réunion : climat tropical, enjeux de biodiversité endémique, pression foncière, et nécessité de concilier souveraineté alimentaire et préservation des ressources naturelles (eau, sols, etc), tout en préservant la compétitivité de notre agriculture.

La mise en œuvre concrète du plan débutera par la création d'un référentiel complet des aides financières (PAC, région, FEADER, etc.), élaboré avec l'appui du comité des financeurs. Cette clarification des dispositifs, associée à un soutien technique renforcé, a pour objectif d'accélérer l'adoption de pratiques agricoles durables, en sécurisant simultanément la viabilité économique des exploitations locales.

Annexe

A. Les fiches « action »

ACTION 1 Cible départementale	Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des PPP	 Pilote DAAF, ARS, DEAL
---	---	---

Rappel du Contexte

La surveillance des expositions passe par la mesure de la présence des substances dans les différents compartiments : air, eau, alimentation, sols, faune sauvage, contact avec les produits lors des manipulations et traitements. Cette surveillance n'est pas spécifique aux produits phytopharmaceutiques, mais s'appuie sur les dispositifs existants qui progressivement s'élargissent à ces produits : surveillance des eaux de surface, souterraines et littorales par les agences de l'eau, des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable et de l'eau potable elle-même par les ARS, de l'air, des denrées alimentaires, contrôles de l'inspection du travail.

Lors de l'élaboration de diagnostic territorial, l'utilisation des données de la BNVD s'est avérée impossible par des remontées insuffisantes des registres par les distributeurs.

OBJECTIFS



- Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des PPP ;
- Identifier les zones à enjeux pour cibler les actions de prévention, de sensibilisation et de changement des pratiques phytosanitaires par la spatialisation des données

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Inciter les distributeurs à remonter les données d'achats (registres) pour la BNVD spatialisée ;
- Surveiller les pollutions et évaluer l'exposition de la population, dans les différents compartiments (eaux, air, sol, denrées alimentaires...) ;
- Sensibiliser à la protection des travailleurs agricoles, notamment sur le port des EPI ;
- Réduire les usages et les risques par le développement de méthodes éprouvées complémentaires ou alternatives aux PPP ;
- Maintenir les dispositifs de protection des riverains, comme la charte régional riverain

PARTENAIRES



- Office de l'eau, CGSS, DEETS, Collectivités
- Chambre d'agriculture, FORMA'TERRA (Animation JEVI)
- Institut techniques et de recherche, ATMO Réunion

CALENDRIER



- Tous les 15 avril pour les registres des distributeurs
- Bilan annuel fin mai pour présentation au CROPSAV fin du 1er semestre

INDICATEURS



- Cartographie des achats de PPP avec évolution de ces achats
- Bilan des études locales d'évaluation des risques des PPP
- Cartographies des pollutions

POINTS DE VIGILANCE



- Actions des distributeurs
- Coordination des différentes parties prenantes

ACTION 2 Cible départementale	Conforter l'accompagnement des utilisateurs de PPP et de leur écosystème pour faire évoluer les systèmes de production	Pilote re d'agriculture : animateur Écophyto
---	--	---

Rappel du Contexte

La généralisation à l'ensemble des exploitations agricoles des solutions de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), testées avec succès sans détérioration des indicateurs économiques (ex : réseau DEPHY) était l'un des enjeux des plans précédents. Plusieurs outils avaient été mis en place à cet effet (ex : certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques, conseil stratégique obligatoire deux fois en 5 ans pour chaque exploitation, etc.) sans que la cible puisse être considérée comme atteinte, malgré quelques réussites locales.

Réussir cette massification à la veille des perspectives de retrait à venir de PPP et d'un important renouvellement des générations dans le secteur agricole, est indispensable.

OBJECTIFS



- Identifier les pratiques phytosanitaires économes en PPP, les capitaliser et les diffuser ;
- Recenser les dispositifs d'aides financières pour le déploiement dans toutes les exploitations et/ou pour le conseil phytosanitaire ;
- Contribuer au développement de l'offre de formation en agroécologie et sur l'utilisation des PPP et mobiliser l'enseignement agricole ;
- Relancer l'animation de groupes d'agriculteurs de type réseau DEPHY et poursuivre l'animation de collectifs existants ;

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Connaître mieux les utilisations de PPP grâce notamment aux enquêtes pratiques culturelles, à la BNVD spatialisée, à Agri-Stamp
- Conforter et réorienter les outils d'accompagnement des utilisateurs de PPP (Agroéquipement, OAD, CEPP, biocontrôle...);
- Soutenir spécifiquement le développement des filières à bas niveaux d'intrants, dont l'agriculture biologique ;
- Objectiver et diffuser l'information sur les risques de propagation des maladies et ravageurs et la réduction des traitements, avec le BSV ;
- Responsabiliser l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la consommation, en accompagnant à la prise de risque du changement de pratiques ou en développant des signes de qualités ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan régional de transfert ;
- Actions spécifiques aux CUMA pour renforcer l'accès à l'agroéquipement.

PARTENAIRES



- Autres animateurs et techniciens de la CA
- Animateurs RITA et collectifs (DEPHY, GIEE...)
- CIRAD, FDGDON et filières végétales
- Enseignement agricole, Parc national de La Réunion, Centre de formation
- Autorités de gestion FEADER (volet financier) et coordinatrice Ecophyto InterDOM et DAAF

CALENDRIER



Bilan annuel des actions mises œuvre avec présentation des indicateurs de résultats - fin mai

Présentation du bilan au CROPSAV fin du 1er semestre de chaque année

INDICATEURS



- Nombre de collectifs engagés dans la réduction des PPP
- Guides des dispositifs d'aides financières
- Nombre de sessions de formations AE proposées et nb de participants
- Évolution des ventes d'herbicides (BNVD)

POINTS DE VIGILANCE



- Coordination des différentes parties prenantes et des réseaux
- Dispositifs financiers mobilisables pour l'animation

ACTION 3 Cible départementale	Promotion des actions respectueuses de la santé et de l'environnement	Pilote Chambre d'agriculture Animateur Ecophyto
---	---	--

Rappel du Contexte

La stratégie Écophyto 2030 fixe des objectifs de réduction des risques et des usages de produits phytopharmaceutiques cohérents avec les engagements européens et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité. Elle donne des moyens pour la transition agroécologique, par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de l'accompagnement des exploitations dans le changement de pratiques.

Cette politique publique fait l'objet de nombreuses actions d'information et de communication, tant par le ministère que par des entités indépendantes de l'État.

OBJECTIFS



- **Mettre en œuvre une stratégie régionale de communication co-construite avec la DAAF ;**
- **Réaliser et/ou contribuer à des actions de communication et diffuser des contenus majeurs sur la déclinaison du plan Ecophyto à La Réunion ;**
- **Améliorer l'information du public sur les données liées à l'usage des PPP et les pressions sur les milieux, ainsi que sur les différents labels vis-à-vis des PPP ;**
- **Élargir le périmètre du plan Écophyto dans une approche systémique amont-aval, visant à considérer la question phytosanitaire à l'échelle du système alimentaire.**

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Valoriser et transférer les résultats régionaux relatifs à la mise en œuvre du plan Ecophyto et plus largement des dispositifs concourant à l'objectif de réduction de l'utilisation, des risques et impacts des PPP ;
- Contribuer à l'élaboration de synthèses chiffrées des résultats obtenus par les différents dispositifs Écophyto et faciliter leur diffusion auprès des conseillers agricoles, des différents réseaux locaux ;
- Organiser une action de communication d'ampleur régionale sur le transfert des résultats et expériences de collectifs, avec un déploiement à l'occasion d'événements existants et mis en œuvre par les partenaires (ex : Agrofest'îles) ;
- Mettre en avant la mise en œuvre et les résultats des 4 plans d'action territoriaux Écophyto dans le bilan général du plan Ecophyto de La Réunion.

PARTENAIRES



- Animateurs de collectifs, des RITA et autre porteurs d'actions de communication
- DAAF, pilote de la politique Ecophyto
- Animateurs « Plan d'action territorialisé Ecophyto »
- Enseignement agricole
- CDA France

CALENDRIER



Bilan annuel des actions mises œuvre avec présentation des indicateurs de résultats - fin mai
Présentation du bilan au CROPSAV fin du 1er semestre de chaque année

INDICATEURS



- Nombre de journées de communication organisées et de participants
- Nombre de productions concrètes de diffusion et de promotion (synthèses, note suivi, documents techniques, documents de capitalisation, articles sur réseaux et internet...) et nombre d'exemplaire diffuser

POINTS DE VIGILANCE



- Coordination Chambre d'Agriculture - DAAF
- Communication au grand public, en évitant tout dénigrement des agriculteurs

ACTION 4  Cible départementale	Mise en œuvre des projets PARSADA	 Pilote Réfèrent Ecophyto avec les pilotes de projet
---	--	---

Afin de ne pas laisser les agriculteurs sans solution face au potentiel retrait de substances actives au niveau européen, le Gouvernement a initié au printemps 2023 un plan d'action destiné à donner de la visibilité aux agriculteurs et engager les acteurs à construire de nouveaux itinéraires techniques pour protéger les cultures. La phase opérationnelle de ce dispositif, connu sous le sigle PARSADA, a débuté en 2024. Il se poursuit en 2026.

Rappel du Contexte

Premier axe de la stratégie Ecophyto 2030, le PARSADA a pour objectif d'appuyer les filières, notamment les cultures ultramarines (Canne à sucre, Banane, Diversification) en cohérence avec l'axe 5 du plan régional de souveraineté alimentaire relatif à la construction d'un modèle phytosanitaires efficace et durable dans un contexte tropical où la pression parasitaires est forte tout le long de l'année et les solutions de lutte sont limitées.

OBJECTIFS

- 
 - Suivre la mise en œuvre des projets PARSADA conduisant des techniques et/ou des systèmes réfléchis dans le cadre d'une stratégie de réduction de l'usage des PPP qui n'exclue pas, à priori, l'utilisation de levier chimique, sous réserve de la non dépendance à des substances actives susceptibles d'être retirées et à condition d'être combinée à l'utilisation d'autres leviers non chimiques et à la mise en œuvre systématique de mesures de prophylaxie.

Les sous actions sont déployées par les partenaires porteur de projet. Leur mise en œuvre peuvent dépendre de l'activation des leviers nationaux :

- Recenser les impasses techniques de protections des cultures actuelles et à venir ;
- Mettre en œuvre des projets de recherche et de développement d'alternatives ou complémentaires aux PPP ;
- Travailler en cohérence avec les projets en lien avec la réduction de l'utilisation des PPP et de leurs impacts dans le cadre du PSN 2023-2027 et des actions interDROM ;
- Impliquer les agriculteurs pour une appropriation des nouvelles techniques efficaces, notamment pour faire face au potentiel retrait de substances actives.

PARTENAIRES	
	• Pilote de chacun des projets • Représentants des filières (ARIFEL, TEREOS...) • DGAI • Coord. EcophytoDROM (ODEADOM)

CALENDRIER	
	- Bilan annuel - fin mai - Présentation du bilan au CROPSAV fin du 1er semestre de chaque année

INDICATEURS	
	• Nombre de projets de recherche • Bilan annuel des indicateurs de résultats pour chaque projet

POINT DE VIGILANCE	
	• Coordination avec le niveau national, l'interDOM et les acteurs locaux.

 ACTION 5.1 Cible territoriale	Mise en place d'une animation territoriale pour porter le plan d'actions sur le territoire des Cocos	 Pilote CIVIS Appui structure à compétences agricoles
--	---	--

La Stratégie Ecophyto 2030 vise à engager durablement l'agriculture française dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP). Le déploiement de cette stratégie repose sur l'application de plans d'actions territoriaux construits sur la base d'un diagnostic territorial.

Rappel du Contexte

A La Réunion, ce dernier a permis de sélectionner 4 territoires considérés comme prioritaires au vu des quantités de produits phytosanitaires employés, des potentiels de réduction de leurs utilisations, de la mobilisation des acteurs et des enjeux sanitaires et environnementaux notamment d'un point de vue de la ressource en eau. Après cette sélection collective, des ateliers de travail ont validé la nécessité de la création d'un poste d'animateur au sein de chaque territoire pour assurer la mise en œuvre durable des plans d'actions, leur suivi long-terme et leur rapportage régional dans une logique de diffusion globale de la stratégie à l'échelle de La Réunion.

OBJECTIFS



- **Mettre en place une animation de terrain dynamique, ciblée et durable, en recrutant un animateur de territoire ;**
- **Développer et pérenniser les changements de pratiques sur le territoire des Cocos.**

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Encadrer directement ou par délégation de l'animateur : établir avec l'animateur sa feuille de route (cf. proposition de FDR en annexe) et assurer la pérennité du poste d'animation.
- Partager le diagnostic territorial avec l'animateur et s'assurer de son appropriation, pour la construction du plan d'actions spécifique au territoire prenant en compte ses enjeux, en concertation avec la Chambre d'agriculture, la DAAF, la DEAL, l'Office de l'eau, etc. Ce plan d'action intégrera, à minima, les 3 autres actions de la cible territoriale du plan régional Ecophyto 2030. A noter, des travaux de construction d'un plan d'action ont déjà été engagé par la chambre d'agriculture, en lien avec la CIVIS ;
- Se rapprocher des réseaux d'animateurs captages de l'hexagone afin de récolter leurs retours d'expérience concernant l'animation de territoire à enjeux (bonnes pratiques, points de vigilance, les résultats au regard de l'objectif de réduction des PPP) ;

PARTENAIRES



- Chambre d'Agriculture
- Office de l'eau, Parc national de La Réunion,
- CIRAD, FDGDON
- DEAL, DAAF, Commune de Saint-Louis
- Autorité de gestion FEADER
- Acteurs associatifs le cas échéant

CALENDRIER



- Fin 2026 : recrutement d'un animateur
- Au plus tard mi-2027 : finalisation du plan d'actions spécifique au territoire
- 2027 à 2030 : bilans annuels

INDICATEURS



Cartographie des pratiques agricoles sur le territoire (mobilisation d'agri-stamp ou autres outils)

A venir : fixer des objectifs mesurables avec indicateurs de suivi pour le plan d'actions spécifique établi

POINTS DE VIGILANCE

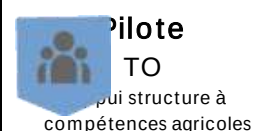


- Capacité de l'animateur à établir une relation de confiance durable avec la profession agricole ;
- Assurer la pérennité du poste d'animateur
- Accompagnement régulier par la Chambre d'Agriculture et la collectivité sera nécessaire pour parer toute difficulté à son intégration au territoire, ainsi que des possibilités de formations techniques et en animation.
- Historique détaillé pour ne pas avoir de pertes d'information et de la confiance construite.

ACTION 5.2

Cible territoriale

Mise en place d'une animation territoriale pour porter le plan d'actions sur les territoires d'Omega et de Saint-Gilles



La Stratégie Ecophyto 2030 vise à engager durablement l'agriculture française dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP). Le déploiement de cette stratégie repose sur l'application de plans d'actions territoriaux construits sur la base d'un diagnostic territorial.

A La Réunion, ce dernier a permis de sélectionner 4 territoires considérés comme prioritaires au vu des quantités de produits phytosanitaires employées, des potentiels de réduction de leurs utilisations, de la mobilisation des acteurs et des enjeux sanitaires et environnementaux notamment d'un point de vue de la ressource en eau. Après cette sélection collective, des ateliers de travail ont validé la nécessité de la création d'un poste d'animateur au sein de chaque territoire pour assurer la mise en œuvre durable des plans d'actions, leur suivi long-terme et leur rapportage régional dans une logique de diffusion globale de la stratégie à l'échelle de La Réunion.

Rappel du Contexte

OBJECTIFS



- Mettre en place une animation de terrain dynamique, ciblée et durable, en recrutant un animateur de territoire ;
- Développer et pérenniser les changements de pratiques sur les territoires d'Omega et de Saint-Gilles.

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Encadrer directement ou par délégation de l'animateur : établir avec l'animateur sa feuille de route (cf. proposition de FDR en annexe) et assurer la pérennité du poste d'animation.
- Partager le diagnostic territorial avec l'animateur et s'assurer de son appropriation, pour la construction du plan d'actions spécifique au territoire prenant en compte ses enjeux, en concertation avec la Chambre d'agriculture, la DAAF, la DEAL, l'Office de l'eau, le Parc National etc. Ce plan d'action intégrera, à minima, les 3 autres actions de la cible territoriale du plan régional Ecophyto 2030.
- Se rapprocher des réseaux d'animateurs captages de l'hexagone afin de récolter leurs retours d'expérience concernant l'animation de territoire à enjeux (bonnes pratiques, points de vigilance, les résultats au regard de l'objectif de réduction des PPP) ;

PARTENAIRES



- Chambre d'Agriculture
- Office de l'eau, Parc national de La Réunion,
- FDGDON
- DEAL, DAAF, Commune de Saint-Paul
- AD2R, TERH, GAL OUEST
- Autorité de gestion FEADER
- Acteurs associatifs le cas échéant

CALENDRIER



Fin 2026 – début 2027 : recrutement d'un animateur
 Au plus tard mi-2027 : Elaboration du plan d'actions spécifique au territoire
 2027 à 2030 : bilans annuels dès désignation d'un animateur (2027 au plus tôt)

INDICATEURS



Cartographie des pratiques agricoles sur le territoire (mobilisation d'agri-stamp ou autres outils)

- A venir : fixer des objectifs mesurables avec indicateurs de suivi pour le plan d'actions spécifique établi

POINTS DE VIGILANCE



- Positionnement et validation de la démarche par la gouvernance du Territoire de l'Ouest ;
- Assurer la pérennité du poste d'animateur
- Capacité de l'animateur à établir une relation de confiance durable avec la profession agricole ;
- Accompagnement régulier par la Chambre d'Agriculture et la collectivité sera nécessaire pour parer toute difficulté à son intégration au territoire, ainsi que des possibilités de formations techniques et en animation.
- Historique détaillé pour ne pas avoir de pertes d'information et de la confiance construite.

ACTION 5.3

Cible territoriale

Mise en place d'une animation territoriale pour porter le plan d'actions sur le territoire des Citronniers



La Stratégie Ecophyto 2030 vise à engager durablement l'agriculture française dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP). Le déploiement de cette stratégie repose sur l'application de plans d'actions territoriaux construits sur la base d'un diagnostic territorial.

A La Réunion, ce dernier a permis de sélectionner 4 territoires considérés comme prioritaires au vu des quantités de produits phytosanitaires employées, des potentiels de réduction de leurs utilisations, de la mobilisation des acteurs et des enjeux sanitaires et environnementaux notamment d'un point de vue de la ressource en eau. Après cette sélection collective, des ateliers de travail ont validé la nécessité de la création d'un poste d'animateur au sein de chaque territoire pour assurer la mise en œuvre durable des plans d'actions, leur suivi long-terme et leur rapportage régional dans une logique de diffusion globale de la stratégie à l'échelle de La Réunion.

Rappel du Contexte

OBJECTIFS



- Mettre en place une animation de terrain dynamique, ciblée et durable, en recrutant un animateur de territoire ;
- Développer et pérenniser les changements de pratiques sur le territoire des Citronniers.

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Encadrer directement ou par délégation de l'animateur : établir avec l'animateur sa feuille de route (cf. proposition de FDR en annexe) et assurer la pérennité du poste d'animation.
- Partager le diagnostic territorial avec l'animateur et s'assurer de son appropriation, pour la construction du plan d'actions spécifique au territoire prenant en compte ses enjeux, en concertation avec la Chambre d'agriculture, la DAAF, la DEAL, l'Office de l'eau, etc. Ce plan d'action intégrera, à minima, les 3 autres actions de la cible territoriale du plan régional Ecophyto 2030.
- Se rapprocher des réseaux d'animateurs captages de l'hexagone afin de récolter leurs retours d'expérience concernant l'animation de territoire à enjeux (bonnes pratiques, points de vigilance, les résultats au regard de l'objectif de réduction des PPP) ;

PARTENAIRES



- Chambre d'Agriculture
- FDGDON
- DEAL, DAAF, Com. de Saint-André
- Office de l'eau, Parc national de La Réunion, bureau d'étude (Diagnostic territorial)
- Autorité de gestion FEADER
- Acteurs associatifs le cas échéant

CALENDRIER



Il n'y a pas de diagnostic complet sur cet AAC (prévoir d'ajuster le planning).

- Septembre 2026 : Début de l'étude de diagnostic
- Fin 2026 – début 2027 : Recrutement de l'animateur
- Au plus tard fin 2027 : Elaboration du plan d'actions spécifique au territoire
- 2027 à 2030 : bilans annuels

INDICATEURS



- Cartographie des pratiques agricoles sur le territoire (mobilisation d'agri-stamp ou autres outils)
- A venir : fixer des objectifs mesurables avec indicateurs de suivi pour le plan d'actions spécifique établi

POINTS DE VIGILANCE



- Capacité de l'animateur à établir une relation de confiance durable avec la profession agricole ;
- Assurer la pérennité du poste d'animateur
- Accompagnement régulier par la Chambre d'Agriculture et la collectivité sera nécessaire pour parer toute difficulté à son intégration au territoire, ainsi que des possibilités de formations techniques et en animation.
- Historique détaillé pour ne pas avoir de pertes d'information et de la confiance construite.

ACTION 5.4

Cible territoriale

Mise en place d'une animation territoriale pour porter le plan d'actions sur les territoire du Petit Saint-Pierre



La Stratégie Ecophyto 2030 vise à engager durablement l'agriculture française dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP). Le déploiement de cette stratégie repose sur l'application de plans d'actions territoriaux construits sur la base d'un diagnostic territorial.

Rappel du Contexte

A La Réunion, ce dernier a permis de sélectionner 4 territoires considérés comme prioritaires au vu des quantités de produits phytosanitaires employées, des potentiels de réduction de leurs utilisations, de la mobilisation des acteurs et des enjeux sanitaires et environnementaux notamment d'un point de vue de la ressource en eau. Après cette sélection collective, des ateliers de travail ont validé la nécessité de la création d'un poste d'animateur au sein de chaque territoire pour assurer la mise en œuvre durable des plans d'actions, leur suivi long-terme et leur rapportage régional dans une logique de diffusion globale de la stratégie à l'échelle de La Réunion.

OBJECTIFS



- **Mettre en place une animation de terrain dynamique, ciblée et durable, en recrutant un animateur de territoire ;**
- **Développer et pérenniser les changements de pratiques sur le territoire du Petit Saint-Pierre, territoire vitrine compte tenu de l'âge de résidence de l'eau très jeune (5 ans)**

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Encadrer directement ou par délégation de l'animateur : établir avec l'animateur sa feuille de route (cf. proposition de FDR en annexe) et assurer la pérennité du poste d'animation.
- Partager le diagnostic territorial avec l'animateur et s'assurer de son appropriation, pour la construction du plan d'actions spécifique au territoire prenant en compte ses enjeux, en concertation avec la Chambre d'agriculture, la DAAF, la DEAL, l'Office de l'eau, etc. Ce plan d'action intégrera, à minima, les 3 autres actions de la cible territoriale du plan régional Ecophyto 2030.

Contexte spécifique au territoire : le suivi de ce plan d'action est stratégique compte tenu de l'âge de résidence de l'eau très jeune, avec des premiers résultats qui devraient être mesurables au bout de 5 ans.

- Se rapprocher des réseaux d'animateurs captages de l'hexagone afin de récolter leurs retours d'expérience concernant l'animation de territoire à enjeux (bonnes pratiques, points de vigilance, les résultats au regard de l'objectif de réduction des PPP)

PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture
- Office de l'eau, Parc national de La Réunion, bureau d'étude (diagnostic territorial)
- FDGDON
- DEAL, DAAF, commune de Saint-Benoît
- Autorité de gestion FEADER
- Acteurs associatifs le cas échéant



CALENDRIER

Il n'y a pas de diagnostic complet sur cet AAC

- Janvier 2027 : Début de l'étude de diagnostic des pratiques agricoles
- Au plus tard mi-2027 : Recrutement de l'animateur
- Au plus tard fin 2027 : Elaboration du plan d'actions spécifique
- 2028 à 2030 : bilans annuels



INDICATEURS

- Cartographie des pratiques agricoles sur le territoire (mobilisation d'agri-stamp ou autres outils)
- A venir : fixer des objectifs mesurables avec indicateurs de suivi pour le plan d'actions spécifique établi
- A venir : fixer des objectifs mesurables avec indicateurs de suivi pour le plan d'actions spécifique établi



POINTS DE VIGILANCE

- Capacité de l'animateur à établir une relation de confiance durable avec la profession agricole.
- Assurer la pérennité du poste d'animateur.
- Accompagnement régulier par la Chambre d'Agriculture et la collectivité sera nécessaire pour parer toute difficulté à son intégration au territoire, ainsi que des possibilités de formations techniques et en animation.
- Historique détaillé pour ne pas avoir de pertes d'information et de la confiance construite.



 ACTION 6 Cible territoriale	Développer un service d'entretien mécanique des bordures de champ, chemins et fossés pour les 4 territoires à enjeux	 Pilote on territoriale
--	---	--

Rappel du Contexte

Depuis plusieurs années, le croisement d'études du territoire réunionnais, le suivi des pratiques agricoles et les retours d'expériences terrain mettent en évidence un recours important des produits phytopharmaceutiques comme les herbicides en dehors des parcelles des exploitations agricoles (bordures, andains, chemins, clôtures).

Afin de maintenir un état « propre » de ces abords, de pouvoir entrer facilement dans les parcelles et, avant tout, de limiter la prolifération des adventices à l'intérieur des surfaces productives, les agriculteurs ont recours à l'usage de désherbants plutôt que d'employer la mécanisation, démontrée comme vingt fois moins rapide à mettre en œuvre.

Par ailleurs, certains exploitants agricoles interviennent également sur les accotements des chemins communaux, voire départementaux par manque de passages suffisamment réguliers de la part des collectivités compétentes. Ces traitements réalisés bien souvent à proximité des fossés d'écoulement des eaux pluviales représentent une pollution diffuse non négligeable et dont l'action conjointe des communes et agriculteurs pourrait permettre de la réduire.

OBJECTIFS



Cette action vise à une gestion mécanique de l'enherbement sur les espaces non-agricoles et sur les abords des parcelles agricoles, en coordonnant les actions des services communaux et départementaux et celles des agriculteurs pour réduire le recours aux PPP sur leurs parcelles

Les sous actions sont :

Faire émerger un collectif d'agriculteurs intéressés pour interagir avec la commune concernée et/ou le service route du conseil départemental pour une action coordonnée afin d'améliorer la lutte contre les végétaux nuisibles aux cultures

Définir le mode d'intervention adapté aux contraintes de chacun ainsi que le calendrier de lutte mécanique avec un déploiement sur l'ensemble du territoire à enjeux.

- Pour les routes communales et départementales :
 - Rencontrer les services en charge de l'entretien routier de la commune et du département, si le territoire est concerné ;
 - Définir les routes prioritaires pour l'entretien et adapter les calendriers d'entretien ;
- Pour les chemins d'exploitation privés :
 - Planifier les interventions pour une lutte coordonnée visant à améliorer son efficacité tout en tenant compte du temps disponible des agriculteurs, de l'existence d'ETA... ;
 - Réaliser un diagnostic technique détaillé par tronçon (type de chemin, état, accessibilité, ...) pour évaluer la faisabilité d'intervention mécanisée et établir les coûts d'intervention selon les prestataires ;
 - Identifier les financeurs ;

PARTENAIRES



- Animateur.trice de captage
- Services communaux et départemental d'entretien des voiries,
- Elus
- Groupements agricoles (CUMA) ou autres dispositifs (ex : Prestataires)
- Agriculteurs.

CALENDRIER



Démarrage dès désignation d'un animateur (2027 au plus tôt)

INDICATEURS



- Nombre d'interventions / an
- Linéaire ayant bénéficié du service
- Satisfaction des riverains agricoles
- Évolution des ventes d'herbicides (en particulier celles de Glyphosate) si disponibles.

POINTS DE VIGILANCE



- Absence de dynamique collective, nécessité de créer du consensus
- Importance de désigner rapidement un animateur

ACTION 7 Cible territoriale	Développement d'un dispositif d'aides incitatives à la transition pour les 4 territoires ciblés	Pilote DAAF f de projet Ecophyto
--	--	--

Rappel du Contexte

Le diagnostic réalisé dans le cadre du déploiement de la Stratégie Écophyto 2030 a permis de cibler les aires d'alimentation de 4 captages comme les territoires à enjeux sur lesquels agir en **priorité**. Ces territoires, **délimités géographiquement** ont déjà fait l'objet d'études et certains sont déjà engagés dans une dynamique de protection de la ressource en eau. Il convient de soutenir cette dynamique par le développement d'un dispositif d'accompagnement financier incitatif pour engager la transition agroécologique des exploitations implantées sur ces territoires.

Ce dispositif devra permettre une adaptation des aides existantes (MAEC, FEADER, etc) et la construction de **nouveaux outils** comme le paiement pour services environnementaux (PSE) tout en s'assurant d'une complémentarité de ces différentes aides afin que l'accompagnement financier soit réellement incitatif pour les agriculteurs de ces 4 territoires vitrines.

OBJECTIFS



- **Recenser les dispositifs d'aides financières actuels, analyser la mobilisation de ces dispositifs et évaluer leur pertinence / leur efficacité.**
- **Mise en place d'une boîte à outil des aides financières spécifiques parfaitement adaptés aux besoins du territoire et à l'objectif de réduction des PPP pour encourager la transition dans les exploitations agricoles : MAEC de la nouvelle PAC 28/33, PSE, autres aides (FEADER, etc) ;**
- **Expérimenter ce dispositif de complémentarité des aides pour inciter à la transition sur les 4 territoires à enjeux, cette échelle étant adaptée à une analyse et une expertise permettant d'identifier des moyens d'ajustement ;**

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Contacter des structures de France Hexagonale (ex : Agence de l'eau, Bureaux d'études, régies municipales, etc.) afin de recueillir leur retour d'expérience sur la mise en place des PSE ;
- Mettre en place un groupe de travail pour étudier la faisabilité d'un tel dispositif et de l'adapter au contexte de chaque territoire, ce dispositif des PSE étant construit par et pour un contexte hexagonal ;
- Proposer des aides incitatives à l'emploi et à l'embauche pour supporter les coûts salariaux dans un contexte où la main d'œuvre reste difficile à trouver ;
- Mettre en place des sessions d'information et de formation sur les aides : PSE, MAEC, etc
- Analyser les résultats du déploiement sur les territoires à enjeux afin d'envisager d'étendre le dispositif à l'ensemble de La Réunion.

PARTENAIRES



Coordinatrice Ecophyto InterDOM,
autorité de gestion du FEADER, OFB, Office
de l'eau Réunion

- EPCI, Collectivités
- DAAF, DEAL
- OP, représentant de filière
- Chambre d'Agriculture
- Animateurs des territoires à enjeux
- IQUAE

CALENDRIER



Évaluation des dispositifs existants : 2027
Réflexion sur le portage et le montage des PSE :
2027-2028
Révision des MAEC dans le cadre de la PAC 2028-
2033 : 2027-2028

INDICATEURS



- Nombre d'agriculteur bénéficiant des PSE / Territoire.

POINTS DE VIGILANCE



- Le niveau de rémunération doit être suffisamment intéressant, et les mesures à mettre en place devront être facilitées avec l'accompagnement des animateurs de territoire.
- Complexité de cumuler plusieurs dispositifs d'aides pour permettre un accompagnement incitatif aux changements de pratiques.

 ACTION 8 Cible territoriale	Développer une stratégie foncière adaptée à la protection de la ressource en eau	 Pilote AAF/STEF
--	---	---

Rappel du Contexte

Le diagnostic réalisé dans le cadre du déploiement de la Stratégie Écophyto 2030 a permis de cibler les aires d'alimentation de 4 captages comme les territoires à enjeux sur lesquels agir en priorité. Ces territoires, délimités géographiquement, disposent d'un historique de données ; ils ont déjà fait l'objet d'études et certains sont déjà engagés dans une dynamique de protection de la ressource en eau.

Le déploiement d'une stratégie foncière sur ces espaces définis qui vise à mieux maîtriser les techniques culturales pour limiter les pollutions est un axe de travail important.

OBJECTIFS



- **Faire connaître et former les acteurs des collectivités territoriales aux outils fonciers adaptés à la protection de la ressource en eau : acquisition amiable, droits de préemption ressource en eau, expropriation, zone d'aménagement différé, obligations réelles environnementales, cahier des charges, etc...**
- **Accompagner les collectivités dans le déploiement d'une stratégie performante et adaptée aux enjeux de leur territoire**

Les sous actions pour les objectifs fixés :

- Mise en œuvre d'un cycle de formation en plusieurs étapes pour une montée en compétence du territoire sur ces enjeux fonciers ;
- Organisation de moments d'échange et de co-construction autour de la stratégie foncière de chaque territoire afin de mobiliser les collectivités, les propriétaires et les exploitants autour des enjeux de protection de la ressource en eau ;
- Elaborer un cahier des charges par territoire à enjeux et identifier les leviers financiers mobilisables ;
- Réflexion à mener pour faciliter le suivi des dynamiques foncières (**suivi via vigifoncier ?**) et anticiper les mutations ;
- Accompagner les exploitations dans la valorisation (reconnaitances) de leurs productions suites à leur changement de pratiques et de productions.

PARTENAIRES



- Office de l'eau, DEAL, Parc national de La Réunion
- CDPENAF, SAFER
- Conseil Départemental et EPCI
- Chambre d'Agriculture
- Représentants des filières

CALENDRIER



- Janvier 2027 : Démarrage de l'action
- Septembre 2028 : Évaluation à mi-parcours
- Décembre 2030 : Évaluation finale

INDICATEURS



- Nombre de collectivités informées et formées aux outils
- Nombre d'agriculteurs accompagnés dans la démarche / territoire

POINT DE VIGILANCE



- Accompagnement des agriculteurs sur la prise de risque liée à la transition agroécologique de leur exploitation (valorisation de leurs productions, nouveaux débouchés, etc.).